

## RÉINSCRIPTION DÉROGATOIRE EN DOCTORAT UNIVERSITÉ PARIS-EST

La préparation du doctorat s'effectue, en règle générale, en 3 ans. Des dérogations peuvent être accordées, par le chef d'établissement, sur proposition du directeur de l'école doctorale et après avis du directeur de thèse et du conseil de l'école doctorale, sur demande motivée du candidat. La liste des bénéficiaires de dérogation est présentée chaque année au conseil scientifique.

Pour obtenir une telle dérogation, l'étudiant doit renseigner l'information demandée ci-dessous et fournir le plan de thèse ou le mémoire de thèse.

NOM : ..... PRÉNOM : .....

Année demandée : ..... discipline : .....

2017-2018 : .....année

2016-2017 : .....année

2015-2016 : .....année

*Lettre de motivation du candidat (motif du retard...)*

➔ Fournir en annexe le plan de thèse

***Calendrier prévisionnel de soutenance :***

***Financement jusqu'à la soutenance :***

**1) Avis du Directeur de thèse, date et signature :**

⇒ **Confirmer le motif du retard**

⇒ **Confirmer le calendrier prévisionnel de soutenance)**

**2) Avis du responsable de laboratoire, date et signature :**

avis favorable       avis défavorable

**3) Avis du Directeur de l'École Doctorale MSTIC, Benjamin Jourdain, date et signature :**

avis favorable       avis défavorable